



INFORMATION REGIONALE N°14/2010

Le Secrétaire Académique à
TOUS LES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ACADEMIE

SUITE DE L'AUDIENCE RECTORALE DU SNPDEN :

Syndicat National
des Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale

UNSA EDUCATION

Comme il s'y était engagé, le Recteur a rappelé le secrétaire académique pour lui apporter des réponses aux questions concernant la notion de ½ division (à 18 élèves) pour l'attribution des moyens et sur les données relatives à la remontée du TRMD.

- « la demi division »

Le discours n'a pas évolué même s'il s'engage à une étude attentive du cas de chaque établissement concerné. En fonction des moyens qui lui sont alloués et compte tenu de sa volonté de « protéger » les enseignements technologiques mais aussi de fonder les bases de la réforme sur la notion de moyens constants, le Recteur confirme les propos du secrétaire général qui déclarait au cours de l'audience que le coût de notre demande serait de 420 HP et qu'il ne pouvait, en l'état, nous satisfaire.

Nous avons pourtant déclaré que si nous pouvions être d'accord pour qu'une demi-division effective à 18 élèves n'ait pas besoin des 10.50, nous nous opposons à ce principe par le mode de calcul qu'il sous-entend.

Exemple : pour le lycée X, l'effectif prévisionnel acté en décembre en classe de 2° est de 228 élèves pour 7 divisions (seuil à 35 élèves). Le texte de la réforme dit qu'il convient d'attribuer $7 \times 39 = 273$ heures. Selon le principe de la « demi division » le rectorat calculera comme suit : 228 élèves se répartissent en 6 divisions à 35 (210) plus une demi division à 18 !!! donc la dotation sera de 6×39 (234) + ½ div à 28h30 pour un total de 262h50. Et pourtant les 228 élèves seront répartis sur les 7 divisions avec chacune 32 à 33 élèves : il manquera bien les heures nécessaires pour les groupes à effectif réduit car on imagine mal (sauf cas exceptionnel) faire le choix de répartir les élèves en 6 divisions à 35 pour 1 à 18.

Voilà ce qui est inacceptable et qu'il nous faut continuer à demander fortement. Les établissements qui seraient dans ce cas doivent, dès qu'ils auront connaissances des moyens attribués alerter, si besoin est le secrétaire départemental du SNPDEN.

Remontée du TRMD : *valable également pour les collèges bien entendu*

Le Recteur m'a confirmé qu'il avait entendu nos remarques (tant régionales que nationales- cf Lettre de Direction- et que de nouvelles instructions nous seraient données très prochainement, instructions qui devrait aller dans le sens de notre demande **de limiter la remontée du TRM à LA SEULE COLORATION DES MOYENS**. C'est à dire que nous aurons à présenter POUR AVIS au CA de février (et cette date est impérative pour le mouvement des profs) les mesures de création et de suppression de poste sans lui demander (au CA !) de se prononcer sur la répartition de la dotation. Cela évitera d'avoir à réunir un deuxième CA (en cas probable de vote négatif) et permettra de travailler sereinement dans le cadre du dialogue interne avec les instances de l'établissement.

Nous attendons donc ce nouveau cadrage.

Réforme de la voie technologique : la « rénovation » des séries STI et STL se précise :

Les deux groupes d'experts constitués « d'inspecteurs généraux, de chefs d'établissement et de chefs de travaux » qui travaillent depuis plusieurs semaines sur la « rénovation des sections STL et STI », « devraient présenter le résultat de leurs travaux dans les prochaines semaines ». Les deux sections, éclatées en 17 spécialités, seront totalement repensées et resserrées autour « d'environ cinq dominantes ». « Les enseignements technologiques, qui constituent aujourd'hui environ la moitié de l'emploi du temps des premières, seront légèrement infléchis avec l'introduction d'une LV2 », indique par ailleurs le ministère. « La spécialisation sera légèrement plus importante en terminale, classe qui devrait s'achever sur la réalisation d'un 'projet pluri-techniques' ». Ce projet pourrait d'ailleurs servir de base à « l'évaluation des élèves », sous la forme d'une « soutenance de mémoire » par exemple.

La filière STL, qui scolarise « 8000 élèves », « sera rénovée dans le même esprit que la filière STI », explique le ministère. Elle devrait passer de trois (« biotechnologies », « physique de laboratoire » et « chimie de laboratoire ») à « deux filières » (« biotechnologies » et « physique-chimie de laboratoire »). « Le clivage physique/chimie n'a plus lieu d'être, estime le ministère. L'objectif de la section est de former les élèves aux sciences appliquées de laboratoire à travers trois dimensions indissociables : biologique, chimique et physique. » La série STG et la série ST2S, respectivement rénovées en 2005 et 2007, conserveront leur forme actuelle, tout comme les filières hôtellerie, STAV et TMD. La réforme vise surtout les séries STI et STL qui, elles, « n'ont pas évolué depuis 1993 ».

N'OUBLIEZ PAS DE RENOUVELER VOTRE ADHESION OU D'ADHERER AU SNPDEN

Bertrand CAGNIART
Tél : 05 53 02 47 00

Proviseur du Lycée Laure Gabet
Port : 06 18 42 34 37

BP 3085

24003 PERIGUEUX

Email : bcagniard@aol.com